

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Date de Convocation : 25/08/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq le Mardi 2 Septembre à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, ANDRIEU Marie-Pierre, , GIMER Antoine, LAMORINIERE Chrystelle, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VILLEY François

Etaient Absents : FAMETTE Olivier,
JEAN Catherine ayant donné pouvoir à Marie-Claire LEGRIX,
CANUEL Peggy ayant donné pouvoir à Maurice LECONTE

Membres en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Secrétaire de séance : ANDRIEU Marie-Pierre

Renouvellement du contrat de travail Sylvie MARIE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a procédé au renouvellement du contrat de travail pour accroissement de travail temporaire de madame Sylvie MARY pour une année à compter du 1^{er} Septembre 2025 mais qu'il souhaite l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à 10/35^{ème} à compter 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal

- AUTORISE le Maire à signer le renouvellement du contrat de travail

Ouverture d'un poste d'adjoint technique 10/35ème

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite ouvrir un poste de 10/35eme pour la cantine afin de pouvoir nommer Sylvie MARY à compter du 1 janvier 2026, actuellement contractuelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE l'ouverture du poste à 10/35^{ème}

Point sur les travaux

- Le Maire informe le Conseil municipal que
 - La cour d'école est terminée. Il reste 2 points à voir (Flaque d'eau et portail à renforcer). Un rendez-vous a lieu avec les prestataires.
 - La propriété EUDE est en suspens en ce moment. Antoine GIMER se charge de contacter la société Liametho pour faire un devis de ceinturage de la maison
- Didier LEVEAU en charge de la Défense Incendie informe le Conseil municipal que la 2^{ème} tranche de travaux s'est terminée fin juin. Une consultation aux entreprises doit être lancée fin septembre pour les 4 dernières défenses incendie à installer (dont une citerne enterrée).

Révision des tarifs des repas cantine par la Société CONVIVIO

Le Maire soumet au Conseil municipal la révision effective du tarif cantine applicable à compter du 1^{er} septembre 2025 par notre prestataire CONVIVIO

Le tarif du repas passera de 3.25€ à 3.30 €

Le Conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat

Augmentation du tarif cantine à compter du 5 janvier 2026

Le Maire rappelle le montant du repas cantine facturé de 3.80 €.

En raison de la révision du tarif appliqué par le prestataire CONVIO à compter du 1^{er} septembre en augmentation régulière chaque année,

Le Maire propose d'appliquer une augmentation de 0.10 € soit un montant facturé de **3.90 €/ Repas** à compter de 5 janvier 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le montant de 3.90 € à compter de 5 janvier 2026

Décision modificative 2

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une décision modificative 2 à prendre en raison d'un trop perçu concernant la subvention GEMAPI versée par la CCPHB en 2024 et l'obligation aux collectivités avec la nouvelle comptabilité de prévoir des dotations aux provisions lors de l'élaboration des budgets.

Il propose de délibérer de la façon suivante :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	40 830,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	40 830,00 €	
D 2132 : Constructions bâtiments privés	40 830,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 830,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		40 700,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		40 700,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.		130,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		130,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	40 830,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	40 830,00 €	

Plans Départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise à jour du PDIPR sur le portail cartographique MAPEO. Il convient de vérifier les tracés.

Protection sociale obligatoire - Prévoyance

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le Code général de fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11

Vu le décret 2011-14 du 8 Novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 3 juillet 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du CST que la Commune participera au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisiront de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant de la participation et de le fixer à 7 € par agent à compter du 1^{er} octobre 2025

Règlement cimetière : cavurnes

Le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons d'esthétisme, il convient de modifier le règlement cimetière et plus spécifiquement CAVURNES.

Il sera demandé des plaques 0.60 ml x 0.80 ml

Règlement cantine 2025/2026

Il est en cours d'élaboration.

Mise en place d'une consultation aux administrés pour ou contre la location de la salle des fêtes à titre privé

Le Maire informe le Conseil municipal des mauvais retours qu'il rencontre lors de soirées festives à la salle fêtes. Malgré la bonne volonté du Conseil municipal d'atténuer les bruits de la salle, certains riverains se plaignent.

Afin de ne pas avoir à supporter la décision de remettre en location la salle des fêtes, le Maire propose de lancer une consultation aux habitants de Genneville lors des prochaines élections municipales, pour ou contre la location de la salle des fêtes à titre privé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE cette consultation lors du 1^{er} tour des élections municipales**

Affaires Diverses

- Présence fréquente de camping-cars au lavoir. La commune a toujours été indulgente sur ces présences. Nous constatons avec regret que certains vident leurs réservoirs d'eau sales et

WC dans le cours d'eau. Le Conseil municipal envisage d'interdire le stationnement des camping-cars à cet endroit. Un projet d'aire de camping-cars pourrait être réfléchi

- Repas des ainés : Réponse des participants fixée au 30/10/2025
- La matinée citoyenne sera maintenue par l'association Sport et Détente gennevillaise
- Spectacle de noël : 13 décembre à 15 h - Thème Country show

Le Maire – Moïse ANDRIEU

